

Cheseaux, le 26 octobre 2020

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

PREAVIS N° 52/2020

Demande de crédit pour le complément de réfection du refuge forestier de Plamont

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Le préavis 46/2020 a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 23 juin 2020 pour un montant de Fr. 160'000.-.

Il avait pour objet l'alimentation électrique et les travaux de réfection intérieure (cuisine et salle à manger) du refuge forestier communal.

Cette nouvelle demande de crédit complémentaire a été annoncée dans le précédent préavis. Des études complémentaires ont été nécessaires pour finaliser le projet et obtenir les montants des travaux.

Les études complémentaires réalisées, ainsi que les nombreux contacts pris pour finaliser le projet depuis l'acceptation du préavis 46/2020 en juin, nous ont obligés à revoir et modifier quelque peu les travaux initialement prévus.

Ces adaptations ont des incidences sur les coûts qui sont revus légèrement à la hausse.

2. Situation actuelle

2.1 Ligne d'alimentation électrique

Dans le projet établi pour l'alimentation électrique du refuge, il était prévu d'enterrer la ligne depuis la route de Sullens, jusqu'à la hauteur de la Chamberonne. Une ligne aérienne complétait le raccordement jusqu'au refuge.

Lors d'une séance sur place avec le représentant de Romande Energie et les services cantonaux, il a été décidé de privilégier un raccordement souterrain de bout en bout.



2.2 Toilettes

Le WC existant est situé à l'arrière du bâtiment, sa configuration et ses dimensions ne permettent pas aux personnes à mobilité réduite d'y avoir accès.

2.3 Evacuation des eaux usées

Les eaux usées des toilettes sont actuellement collectées dans une fosse construite à l'arrière du refuge.

Les travaux de réfection et l'équipement de la cuisine vont générer des eaux usées supplémentaires et la fosse actuelle n'est pas dimensionnée en conséquence.

3. Propositions et réalisation

3.1 Ligne d'alimentation électrique

Suite aux rencontres que nous avons eues avec les services cantonaux et la Romande Energie, cette dernière a privilégié la solution qui consiste à enterrer la ligne sur l'ensemble du tracé. Elle le justifie notamment pour la question de l'entretien et des risques de chute d'arbres sur la ligne.

La commune a retenu cette solution et a entrepris les démarches nécessaires auprès des communes territoriales en vue d'obtenir les autorisations requises.

Des mises à l'enquête publique ont eu lieu à Crissier (8.08.20 au 06.07.2020) et à Mex (9.09.2020 au 8.10.2020).

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la détermination cantonale (synthèse CAMAC) afin que les communes puissent délivrer les autorisations. Elles nous ont néanmoins déjà informés que personne ne s'est opposé au projet.

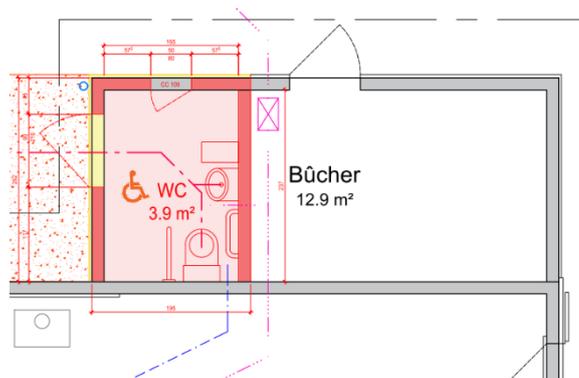
Financièrement, le coût pour enterrer complètement la ligne est plus élevé, mais cette solution a des avantages sur le long terme (pas d'entretien, ni de surveillance des arbres le long des lignes aériennes), raison pour laquelle elle est privilégiée et fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

3.2 Création d'un WC

Le projet prévoit la création d'un WC adapté aux personnes à mobilité réduite dans le bûcher.

Le bardage en bois sera remplacé par des murs en maçonnerie, une porte ainsi qu'une fenêtre seront créées et la toiture sera rendue étanche.

L'accès au bâtiment (WC et refuge) sera amélioré afin de permettre un cheminement aisé pour les personnes à mobilité réduite.



3.3 Pose d'une mini-STEP (mini-station d'épuration)

La fosse actuelle étant sous-dimensionnée, il est nécessaire de revoir le système d'évacuation des eaux usées.

Etant donné la configuration des lieux, à proximité d'une zone de dangers naturels et de topographie difficile, le coût des travaux pour le raccordement d'un collecteur à un réseau communal existant sont disproportionnés. C'est pourquoi, il est prévu la pose d'une mini-STEP.

La mini-STEP fonctionne et traite les eaux usées de manière autonome. Quant aux eaux traitées, elles sont infiltrées dans le terrain par un puits perdu.

A ce jour et selon la procédure à suivre pour l'installation de la mini-STEP, une demande d'examen préalable a été adressée au canton, afin d'obtenir leur accord préalable et permettre de poursuivre la procédure d'autorisation auprès de l'autorité communale.

3.3.1 Entretien et coûts

Lors de la pose d'une mini-STEP, le Canton impose le contrôle et la maintenance de l'installation ainsi que l'analyse des eaux de rejet à raison de deux fois par année. Un rapport est établi et transmis au Canton afin de certifier le bon fonctionnement de l'épuration de l'eau.

De plus, les boues déposées au fond de la cuve sont vidangées à raison de une à deux fois par année en fonction de l'utilisation qui en est faite et du volume d'eau à traiter.

Le montant annuel pour ces deux opérations est estimé à environ Fr. 3'000.-.

4. Coût des travaux

Les montants indiqués sont basés sur les devis reçus de la part des entreprises sollicitées.

- Complément pour la pose de la ligne électrique enterrée	Fr. 11'500.-
- WC adapté aux personnes à mobilité réduite	
- Maçonnerie, génie-civil	Fr. 29'500.-
- Sanitaire	Fr. 12'500.-
- Charpente, menuiserie	Fr. 12'000.-
- Electricité, serrurerie	Fr. 3'000.-
- Installation d'une mini-STEP	
- Fourniture de la mini-STEP	Fr. 13'000.-
- Génie-civil	Fr. 11'000.-
- Divers, émoluments et taxes communales	Fr. 4'000.-
- Divers et imprévus	Fr. 11'500.-
- Montant total TTC	Fr. 108'000.-

Les travaux pour l'assainissement de l'épuration et la création du WC PMR sont portés au plan d'investissement 2021 pour un montant de Fr. 100'000.-.

5. Planning intentionnel

Dès que les permis de construire auront été délivrés par les Municipalités de Mex et Crissier et si les conditions météo le permettent, les travaux pour la pose de la ligne électrique pourront débuter.

Ligne électrique	
Travaux ligne électrique (selon conditions météo)	entre novembre et février 2021
Réfection et transformation du refuge	
Examen préalable – section hors zone à bâtir	déposé le 25.09.2020
Retour de l'examen préalable	fin octobre 2020
Enquête publique WC et mini-STEP (si nécessaire)	novembre – décembre 2020
Travaux d'entretien (cuisine – revêtement intérieur)	novembre – décembre 2020
Permis de construire WC et mini-STEP	janvier 2021
Création du WC et pose de la mini-STEP	février à mars 2021
Mise en fonction	avril 2021

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 108'000.-** pour le complément de réfection du refuge forestier communal de Plamont,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 52/2020
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 108'000.- pour le complément de réfection du refuge forestier communal de Plamont.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- d'amortir cet investissement sur une période d'au maximum 30 ans dès 2022.

DECHARGE

la commission de son mandat

Adopté par la Municipalité de Cheseaux lors de sa séance du 26 octobre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : plan de situation